

Programme de la Formation

## Label E + C - (vers La RE 2020) : Conception Bas Carbone Et À Énergie Positive

2 jours soit 14 heures de formation

### DATE(S) ET LIEU(X)

**Module** : Label E + C - (vers la RE 2020) : Conception bas carbone et à énergie positive

**Date(s)** : lundi 1 juillet 2019 au mardi 2 juillet 2019

**Lieu** : Ubi-City - Plan B - 12 chemin du Vigneau 44800 Saint-Herblain

### CONTEXTE GÉNÉRAL

**La performance énergétique et environnementale du bâtiment de demain.**

Le contexte énergétique réglementaire aborde un virage important avec l'intégration dans les futures réglementations d'une composante environnementale forte caractérisée par l'impact carbone de la construction, basée sur une analyse de cycle de vie.

La formation a pour objectif de vous apporter l'ensemble des informations et actualités réglementaires et d'aborder, via des exemples concrets et des études de cas, l'influence de ces nouvelles exigences et des premiers éléments de réponse pour concevoir les bâtiments de demain.

### PUBLIC CIBLE

Architectes et leurs collaborateurs, acteurs du cadre de vie

### PRÉREQUIS

Expérience en tant que concepteur ou acteur de la conception de bâtiments.

### MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Merci de bien vouloir apporter votre ordinateur portable, pour ceux qui le peuvent, afin de réaliser les exercices de cas concrets en sous-groupes.

Module

## Label E + C - (vers la RE 2020) : Conception bas carbone et à énergie positive

2 jours soit 14 heures de formation

### DATE(S) ET LIEU(X)

**Date(s)** : lundi 1 juillet 2019 au mardi 2 juillet 2019, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30

**Lieu** : Ubi-City - Plan B - 12 chemin du Vigneau 44800 Saint-Herblain

### OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- Se mettre à jour des dernières évolutions réglementaires.
- Comprendre le contexte et les enjeux liés aux constructions à énergie positive pour intégrer ces paramètres en phase conception.
- Comprendre et mettre en œuvre les nouvelles exigences environnementales appliquées à la construction.
- Comprendre les notions associées à l'analyse de cycle de vie et à son utilisation dans un projet de construction

- Disposer de premiers retours d'expériences sur plusieurs projets de conception bas carbone

## FORMATEUR(S)

ROULIN Benoît - Ingénieur énergie environnement, Ubi-City

## OUTILS PÉDAGOGIQUES

Vous pouvez vous munir d'un ordinateur portable, pour faciliter la réalisation des études de cas.

## PROGRAMME

### 1 – RT 2012 – rappel des principales évolutions en vigueur

- Dérogation pour les logements collectifs
- Surface SRT
- Projets de moins de 50 m<sup>2</sup>
- Cas des extensions – surélévations
- Règle du 1/6 de surface vitrée

### 2 – Réglementation environnementale 2018 – Expérimentation E+C-

- Contexte global – énergie – CO2 – France – Europe
- Echancier
- Méthodes de calcul et seuils
  - o Energie
  - o Carbone

### 3 – Label Bâtiment Bas Carbone

- Cadrage global – principes – orientations
- Le contenu du label
- Les méthodes de calcul et d'obtention du label
- Présentation d'études de sensibilités sur un projet de logement collectif et sur un projet de maisons individuelles accolées (choix constructifs, matériaux utilisés et solutions énergétiques mises en œuvre au regard des critères énergie et carbone définies dans la future réglementation).

### 4 – Les bâtiments à énergie positive

- Rappels des notions d'énergétique de base
- Synthèse sur les niveaux de performances énergétiques
- Conception architecturale des bâtiments BEPOS
- Conception de l'enveloppe des bâtiments BEPOS
- Equipements techniques : Economiser et maximiser la récupération d'énergie
- Produire de l'énergie sur site

### 5 – Focus sur l'analyse de cycle de vie et la conception bas carbone

- Principe de l'ACV et application au bâtiment
- Transposition de l'ACV sur les indicateurs carbonés de la conception
- Données sources (FDES, PEP), méthodes et outil de calcul
- Application à un cas concret, Etude de sensibilité et échanges sur les résultats obtenus et sur les clés de la conception bas carbone

## BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

**A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :**  
**Gep'atlantique Bretagne & Pays de Loire 2, place Victor Mangin 44200 Nantes**  
**07.64.07.34.41 - gepatlantique@orange.fr**

FORMATION : Label E + C - (vers La RE 2020) : Conception Bas Carbone Et À Énergie Positive

**Module :** Label E + C - (vers la RE 2020) : Conception bas carbone et à énergie positive

**Date(s) :** lundi 1 juillet 2019 au mardi 2 juillet 2019, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30

**Lieu :** Ubi-City - Plan B - 12 chemin du Vigneau 44800 Saint-Herblain

**Durée :** 2 jours soit 14 heures

**Places limitées à :** 12

### PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

*A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification*

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**Date de naissance :** ..... **Téléphone :** .....

**E-mail personnel :** ..... *(E-mail personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

**Ancienneté dans l'entreprise :** ..... **Numéro de sécurité sociale :** .....

**Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP :**  Oui /  Non **Architecte DPLG :**  Oui /  Non

**Numéro personnel National d'Architecte :** .....

**Activité du stagiaire :**

**Mode d'exercice :**

- Architecte
- Architecte expert
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre : .....

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre : .....

**Prise en charge éventuelle de la formation :**

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

**Nom de l'organisme de prise en charge :**

- FAFIEC
- Pôle emploi - Plateforme PDLL
- Autre : .....

**Demande de subrogation :**  Oui /  Non

**ORGANISME / ENTREPRISE**

**Raison Sociale :** .....

*A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification*

**Type d'entreprise :** ..... **Activité principale :** .....

**Gérant(e) :** ..... **Fonction :** .....

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**Téléphone :** ..... **E-mail :** .....

**Siret :** ..... **N° société d'architecture :** ..... **Effectif dans l'organisme :** .....

<b>Module 1 : Label E + C - (vers la RE 2020) : Conception bas carbone et à énergie positive</b>		<b>14h / 2 jours</b>	
Coût pédagogique	Architectes libéraux	700,00 € HT / 840,00 € TTC	..... €
	Salariés des entreprises d'architecture - Prise en charge prioritaire avec le Label branche architecture	730,00 € HT / 876,00 € TTC	..... €
<b>TOTAL</b>			..... €

**MODE DE PAIEMENT**

Chèque  Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

# Conditions Générales de Vente

## 1 - Objet

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les actions de formation organisées par le Gep'atlantique.

## 2 - Inscription

Toute inscription nécessite le **renvoi du bulletin d'inscription** dûment renseigné avant la date de début de stage, au Gep'atlantique.

Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être **accompagnée ou confirmée par le règlement par chèque** ou par virement du montant TTC correspondant, ou d'une lettre valant commande pour les administrations.

Le règlement par chèque est encaissé à l'issue de la formation mais vous pouvez, si vous le désirez, mentionner une date ultérieure d'encaissement, à réception de la prise en charge par exemple. **Sans cette mention contraire, le chèque sera automatiquement encaissé à l'issue de la session.**

Lorsque l'organisme gestionnaire des fonds de formation du stagiaire refuse, pour un motif quelconque, de prendre en charge les frais de l'action de formation, leur règlement incombe au stagiaire ou à l'administration.

## 3 - Obligations respectives des parties

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le stagiaire reçoit une convention de formation simplifiée accompagnée d'un devis, d'une fiche pédagogique et d'un dossier de prise en charge.

A l'issue de la prestation, une facture acquittée sera adressée au stagiaire, accompagnée des pièces justificatives (attestation de présence et attestation de fin de formation).

## 4 - Prix

Le prix hors taxes des actions de formation est celui figurant dans le catalogue des tarifs en vigueur au moment de l'inscription. La TVA au taux en vigueur lors du règlement, est à la charge du stagiaire.

## 5 - Modalités de paiement

Elles seront précisées dans la convention de formation.

## 6 - Report/Annulation

### Du fait du Gep'atlantique :

Le Gep'atlantique se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, de reporter ou d'annuler une session de formation. Dans ce cas, il informe le stagiaire dans les plus brefs délais. Au choix du stagiaire, le GEP'Atlantique reporte l'inscription à la prochaine session de formation ou rembourse intégralement les sommes perçues. Le stagiaire ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelques causes que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.

### Du fait du stagiaire :

Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal, courrier électronique ou télécopies, reçues plus de 15 jours avant le début de l'action de formation, entraînent l'encaissement des frais d'inscription d'un montant égal à 30% du montant TTC de la prestation, sauf en cas de force majeure.

Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal, courrier électronique ou télécopies, reçues moins de 15 jours avant le début de l'action de formation, ainsi que les demandes d'annulation ou d'absences survenues après le début de l'action de formation, entraînent l'encaissement des frais d'annulation d'un montant égal à 40% du montant TTC de la prestation, sauf en cas de force majeure.

De plus le GEP'Atlantique, conformément aux dispositions de l'article L 920.9 du code du travail, se réserve la possibilité de retenir sur le coût total de l'action de formation, la fraction correspondant aux dépenses qu'il a effectivement exposées ou engagées en vue de la réalisation de ladite action de formation.

## 7 - Clause de confidentialité

Les informations collectées auprès des entreprises et des stagiaires individuels dans le cadre du bulletin d'inscription ne font l'objet d'aucune diffusion.

## 8 - Règlement des litiges

En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, le Gep'atlantique et le stagiaire s'engagent à rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal de Grande Instance de Nantes.